



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
mercredi 31 juillet 2013 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 28 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Aménagement en rive - Parc Nature de Pointe-aux-Outardes
3. Signature protocole d'entente - Projet « Les Outardes » dans le cadre du Fonds de développement régional pour la solidarité et l'inclusion sociale
4. Offre de services - Chargée de projet « Les Outardes »
5. Soumission - Appel d'offres 2013-03 asphaltage d'un tronçon de la rue de Baie-Saint-Ludger
6. Offre de service - Piste cyclable
7. Expertise géotechnique - 69, rue Albert
8. Expertise géotechnique - 73, rue de Baie-Saint-Ludger
9. Arpentage - Acquisition des terrains pour le nouveau puits secteur Pointe-aux-Outardes
10. Période de questions
11. Fermeture de la session

2013-07-199
5944

AMÉNAGEMENT EN RIVE - PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE les débordements des sentiers de la part des visiteurs entraînent une érosion importante des sols et végétation adjacente en raison du nombre élevé de passages;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire a constaté récemment la présence de cinq accès à la plage non approuvés par le Parc Nature, créant ainsi une problématique d'érosion accélérée devant être résolue dès que possible;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT le projet qui sera réalisé par le Comité ZIP avec l'appui du Parc Nature et la collaboration de d'autres partenaires a pour objectif d'atténuer l'érosion créée par le passage des usagers en dehors des sentiers, en particulier dans les ouvertures créées afin d'accéder à la plage;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est la propriété de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire en collaboration avec le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes à réaliser les travaux suivants sur le site du Parc Nature:

- Aménagement de près de 250 m de sentier en bois et en poussière de pierre;
- Plantation de végétaux le long de ce même sentier afin de fermer l'accès à trois des ouvertures et dans d'autres zones jugées plus fragiles et vulnérables au passage des piétons;
- Construction de deux escaliers en bois laissant ainsi deux accès à la plage;
- Installation de trois panneaux de sensibilisation à l'érosion sur le site.

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - PROJET "LES OUTARDES" DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente préparé par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds de développement pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établit les modalités relatives à l'octroi d'une aide de 41 203 \$ par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente avec la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, concernant l'aide financière au montant de 41 203 \$ pour le projet « Les Outardes » dans le cadre du Fonds de développement pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS).

Il est également résolu que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à utiliser l'aide financière au montant de 41 203 \$ pour couvrir une partie des dépenses liées au projet « Les Outardes » qui consiste à développer des cuisines collectives et à mettre en place un groupe d'achats permettant de se procurer des aliments frais, diversifiés et à moindre coût et ce, même avec un budget limité.

La municipalité s'engage à une contribution en argent de 3 100 \$ (5,1 %) et en biens et services 15 946 \$ (26,0 %), ce qui totalise un montant 19 046 \$, soit 31,1 % du projet.

Le montant de 3 100 \$ sera pris dans le surplus accumulé.



2013-07-201
5946

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

OFFRE DE SERVICES – CHARGÉE DE PROJET « LES OUTARDES »

CONSIDÉRANT

l'offre de services reçue de Mme Nathalie Auclair comme chargée de projet dans le cadre du projet « Les Outardes » qui consiste à développer des cuisines collectives et à mettre en place un groupe d'achats permettant de se procurer des aliments frais, diversifiés à moindre coût et ce, même avec un budget limité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de mandater Mme Nathalie Auclair comme chargée de projet dans le cadre du projet « Les Outardes » pour :

- Concertation/promotion et recrutement
- Planification, organisation, achats et aménagement de la cuisine
- Contacts avec les fournisseurs pour les achats
- Animation et gestion des rencontres hebdomadaires pour les cuisines collectives
- Animation du groupe d'achats
- Ateliers « Samedi de cuisiner »

du 1^{er} août 2013 au 30 juin 2014 et ce, au coût de 16 945,52 \$.

Les frais de déplacement pour les achats et les rencontres à l'extérieur de la municipalité seront remboursés selon le règlement de la municipalité.

Cette entente est conditionnelle à l'autorisation de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.

2013-07-202
5946

OFFRE DE SERVICES – PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT

la problématique du pont ou de la passerelle pour traverser la rivière St-Athanase afin de rejoindre la piste cyclable du secteur de Pointe-Lebel;

CONSIDÉRANT

l'offre de service reçue de M. Claude Mazerolle pour une visite des lieux et l'évaluation du concept de pont à retenir selon sa portée mesurée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de M. Claude Mazerolle pour une visite des lieux et l'évaluation du concept de pont à retenir selon sa portée mesurée, au coût de 800 \$ maximum, plus taxes. À la suite de cette visite, il fournira un prix pour l'ingénierie des plans et devis.

2013-07-203
5946

EXPERTISE GÉOTECHNIQUE – 69, RUE ALBERT

CONSIDÉRANT QU'

afin de se conformer au Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 ainsi qu'au Règlement 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain et dans le but d'y construire un garage isolé privé et afin de procéder à des travaux de déblai (conduite de drainage, drain agricole de la résidence et excavation au contour de la fondation pour imperméabilisation), le propriétaire dont l'immeuble est situé au 69, rue Albert dépose une étude géotechnique.

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal prend connaissance de

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



l'expertise géotechnique du 18 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser le propriétaire à exécuter les travaux décrits dans l'expertise géotechnique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise le propriétaire à construire le garage isolé privé et à procéder aux travaux de déblai décrits dans l'expertise géotechnique du 18 juin 2013.

2013-07-204
5947

EXPERTISE GÉOTECHNIQUE – 73, RUE DE BAIE SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT QU' afin de se conformer au Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 ainsi qu'au Règlement 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain et dans le but d'y construire un agrandissement incluant un garage intégré, le propriétaire de l'immeuble situé au 73, rue de Baie-Saint-Ludger dépose une étude géotechnique.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend connaissance de l'expertise géotechnique du 12 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'agrandissement de la résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise le propriétaire à effectuer les travaux d'agrandissement de la résidence avec garage intégré décrits dans l'expertise géotechnique du 12 juillet 2013.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

2013-07-205
5947

SOUSSION- APPEL D'OFFRES 2013-03 ASPHALTAGE D'UN TRONÇON DE LA RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'appel d'offres public 2013-03 pour l'asphaltage d'un tronçon de la rue de Baie-Saint-Ludger sur une distance de 1,35 km par 9 mètres de largeur avec de l'enrobé bitumineux plané;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Jacques Dufour & Fils est le seul soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.17 du devis général, la Municipalité se réserve le droit de négocier le prix à la baisse dans l'éventualité où une seule soumission conforme lui est soumise et que le prix soumis accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation ;

CONSIDÉRANT l'entente à la baisse de 5 000 \$ plus taxes du prix soumis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de Les Entreprises Jacques Dufour & Fils pour l'asphaltage d'un tronçon de la rue de Baie Saint-Ludger sur une distance de 1,35 km par 9 mètres de largeur avec de l'enrobé bitumineux plané, au coût de 133 862,16 \$, taxes incluses.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Il est également résolu de prendre le coût de ce contrat dans le surplus accumulé.

2013-07-206
5948

**ARPENTAGE – ACQUISITION DES TERRAINS POUR LE NOUVEAU
PUITS SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE nous devons aménager un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable pour le secteur de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE ce puits d'eau potable et ses conduites seraient construits sur les lots 13-24-P et 13-34-P, du rang de la Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue du Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour l'arpentage des lots 13-24-P et 13-34-P, du rang de la Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre du Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour l'arpentage des lots 13-24-P et 13-34-P, du rang de la Pointe-aux-Outardes, au coût de 2 500 \$, plus taxes.

Ces travaux font partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2013-07-207
5948

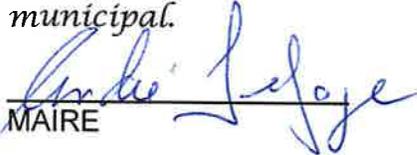
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 18 h 08.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE